



PRÉFET DES VOSGES

Évaluation, prévention et réduction  
du bruit dans l'environnement  
Annexe à l'arrêté préfectoral publiant  
les cartes de bruit stratégiques  
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement  
- Échéance 2017 -

### CARTE DE BRUIT STRATÉGIQUE

N159

De Échangeur RN159  
À Échangeur Frapelle

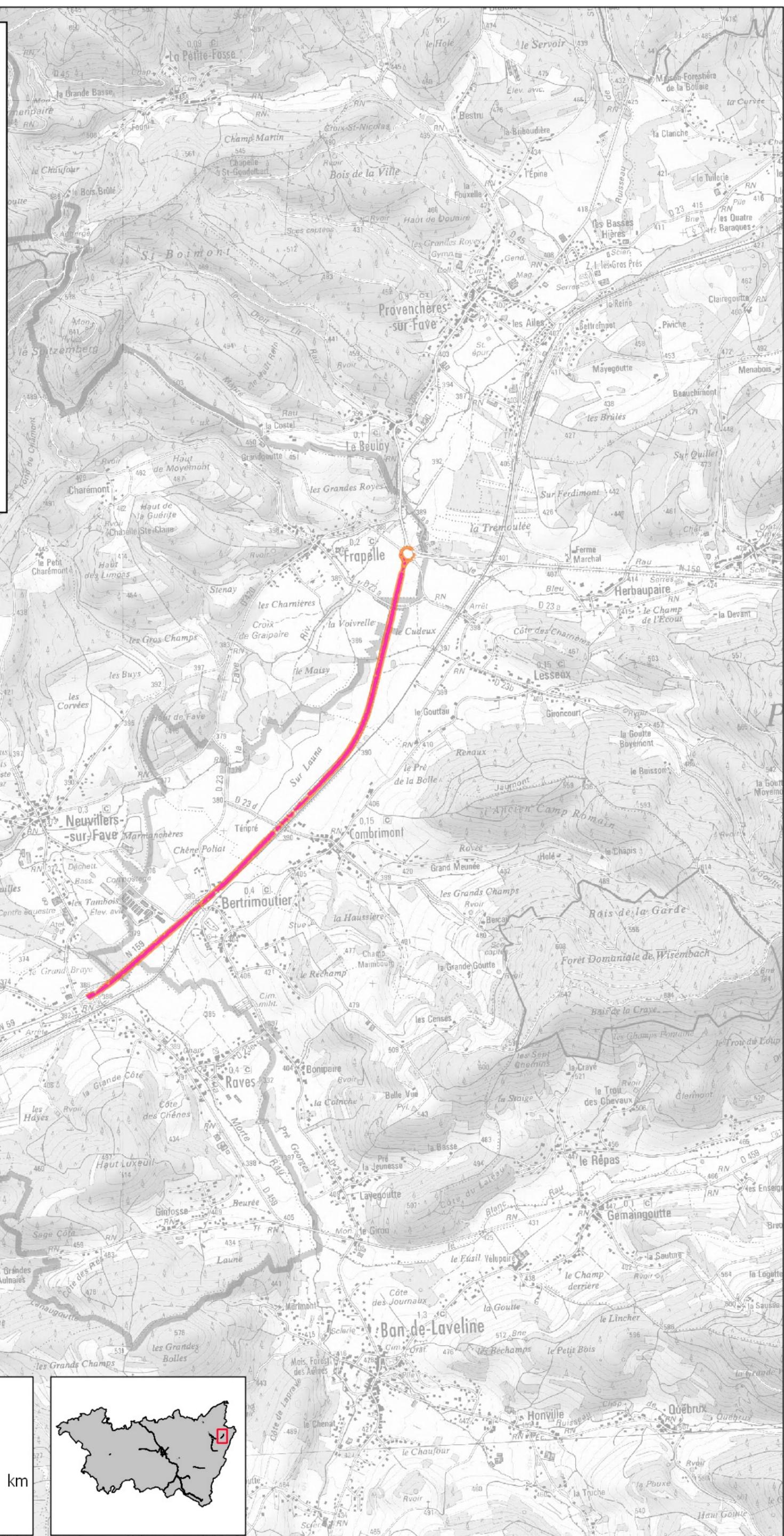
**Carte de type C**  
**Zones où les valeurs limites au droit  
des habitations sont dépassées**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h  
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

#### Indicateurs Lden et Ln

- Ln > 62 dB(A)
- Lden > 68 dB(A)

Norme AFNOR : NF 531 - 130 Décembre 2008



Réalisation en mai 2018 par HK  
Direction Départementale des Territoires des Vosges  
BPR - Bureau de la Prévention de Risques

Sources :  
CEREMA de Strasbourg  
© IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km

Format original A3 / 1:25 000

